BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

(N° 8. — AOUT ET SEPTEMBRE 1849.)

AVIS. — L'*Annuaire historique pour* 1850 vient d'être mis en distribution.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 6 AOUT 1849,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. MONMERQUÉ, L'UN DES VICE-PRÉSIDENTS.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Ouvrage offert à la Société.

De la part de l'éditeur, M. Travers, secrétaire de l'Académie des sciences de Caen :

Annuaire du département de la Manche, 21e année. Saint-Lô, 1849, 1 vol. in-8°. — Ce volume contient entre autres documents historiques, une notice sur Avranches et une liste chronologique des évêques de Coutances et d'Avranches.

Correspondance.

M. Sainte-Fare Bontemps appelle l'attention du Conseil sur une transposition de quelques lignes dans les pages 396-397 du T. II du *Journal du règne de Louis XV*, par Barbier. — Cette erreur a déjà été remarquée et réparée dans les exemplaires distribués après le 1er août.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions.

Annuaire pour 1850. — La 3e feuille est en placards.

Vie de saint Louis. T. VI. — Les feuilles 1 et 2 sont tirées, 3 et 4 sont chez l'auteur, 5 et 6 sont composées.

Journal de Barbier. T. III. — Quatre feuilles sont tirées ; l'impression en sera continuée au mois de novembre prochain.

Procès de Jeanne d'Arc. T. V.— Les feuilles 1 à 21 sont tirées.

Une lettre de l'éditeur, M. J. Quicherat, informe le Conseil que la copie de tous les appendices qui doivent compléter cet ouvrage est terminée; il demande à ne les mettre sous presse que vers le milieu d'octobre; un mois suffira à l'impression. M. Quicherat fait connaître les matériaux qui restent à imprimer :

1° Documents nouveaux, découverts depuis l'impression des autres; une feuille environ;

2° Dissertations sur divers points de la vie de Jeanne d'Arc éclaircis par les textes. Elles forment 90 pages de petit format in-4°; l'auteur désire qu'elles soient imprimées dans le caractère fort qui sert aux introductions des ouvrages publiés par la Société. Il prie le Conseil de l'autoriser à en faire faire un tirage à part, à ses frais;

3° La table des matières, qui sera assez longue;

4° La critique des textes des deux procès et la description des manuscrits, comprenant 41 pages in-4° pour le *procès de condamnation* et 67 pages pour le *procès de révision*. On pourra les imprimer dans le même caractère que les sommaires placés en tête des pièces dans le IVe volume. Une préface de 5 à 6 pages servira d'introduction à tout l'ouvrage. M. Quicherat serait d'avis d'imprimer à part l'une et l'autre de ces dissertations et de les placer en tête de chacun des deux procès auxquels elles se rapportent. Mais le Conseil verrait un grave inconvénient à cette adjonction tardive de plusieurs feuilles à différents volumes depuis longtemps imprimés, mis au jour et peut-être déjà reliés dans quelques bibliothèques. Il paraît plus convenable de réunir ces notices en un seul corps et de les placer, avec l'introduction, en tête du Ier volume, ou bien, si ce volume en devenait trop fort, de les joindre, avec les dissertations sur la vie de Jeanne d'Arc, au Ve et dernier volume non encore terminé. Du reste, le Conseil fait droit aux autres demandes de M. Quicherat, et l'invite à reprendre l'impression de l'ouvrage, dès qu'il sera de retour à Paris, c'est-à-dire dans le courant d'octobre.

— M. Guérard communique au Conseil la proposition qu'il a été prié de lui transmettre de publier un recueil de lettres adressées à Huet, évêque d'Avranches par Bossuet, Fénelon, Bourdaloue, Fléchier, et autres personnages célèbres du XVII^e^ siècle.—Un membre fait observer que les originaux, dont ces lettres sont des copies, achetés il y a quelques années par M. Libri, ont été vendus avec les autres manuscrits de sa bibliothèque, et qu'ils sont maintenant conservés dans une bibliothèque particulière d'Angleterre, où il serait peut-être fort difficile d'obtenir de les collationner. La proposition transmise par M. Guérard est renvoyée au comité de publication.

— M. Ravenel donne quelques renseignements sur la seconde édition des *Grands jours d'Auvergne*, par Fléchier. La publication projetée par la famille de feu M. Gonod paraît devoir être suspendue. Le manuscrit de cette nouvelle édition, peu différente de la première, ne contient d'ailleurs presque aucun des nombreux documents conservés dans les archives judiciaires, et qui répandraient une vive lumière sur les récits de Fléchier.

— M. Lascoux, président du comité des fonds, soumet au Conseil diverses questions de comptabilité.

La séance est levée à quatre heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a tenu, le vendredi 17 août, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Magnin.

A l'ouverture de la séance, l'annonce des prix décernés et des sujets de prix proposés a eu lieu dans l'ordre suivant :

PRIX DÉCERNÉS.

Prix ordinaire. — L'Académie avait proposé, en 1847, pour sujet d'un prix à décerner en 1849, la question suivante : « Tracer l'histoire de la chute du paganisme et de sa destruction totale dans les diverses provinces de l'empire d'Orient, à partir du temps de Constantin. » Ce prix a été décerné à M. Étienne Chastel, professeur à Genève.

Prix de numismatique. — L'Académie a partagé le prix de numismatique, fondé par M. Allier de Hauteroche, entre M. B. Kohne, pour son ouvrage intitulé : *Documents pour l'histoire et l'archéologie de la ville de Chersonnèse, en Tauride*, 1 vol. in-8°, et M. Ad. de Longpérier, pour son ouvrage intitulé : *Notice des monnaies françaises, composant la collection de M. J. Rousseau*, 1 vol. in-8°.

Antiquités de la France. — L'Académie a décerné la première médaille à mademoiselle Dupont, pour son édition des *Mémoires de Philippe de Commynes*, publiée pour la Société de l'Histoire de France; 4 vol. in-8°. (Voy. plus loin l'extrait du rapport de M. Lenormant, en ce qui concerne cet ouvrage.)

La seconde médaille a été accordée à M. Léopold Delisle, pour ses deux mémoires intitulés : 1° *Monuments paléographiques concernant l'usage de prier pour les morts;* in-8°; 2° *des revenus publics en Normandie au* XII^e^ *siècle.* La troisième médaille à M. de Pétigny, pour son ouvrage intitulé : *Histoire archéologique du Vendômois;* in-4°.

Rappel de médaille : à M. Roger de Belloguet, pour son ouvrage intitulé : *Carte du premier royaume de Bourgogne;* in-8°.

Des mentions très-honorables ont été accordées : 1° à M. l'abbé Pitra, pour son mémoire sur les *Annales de Saint-Waast;* manuscrit. — 2° à M. Léon Fallue, pour son *Histoire de l'église métropolitaine de Rouen;* manuscrit. — 3° à M. de Caussade, pour sa *Notice sur les traces de l'occupation romaine dans la province d'Alger;* manuscrit. — 4° à M. Doublet de Boisthibault, pour sa *Monographie de la crypte de la cathédrale de Chartres;* manuscrit. — 5° à M. Le Glay, pour ses trois ouvrages intitulés : 1° *Cameracum christianum, ou histoire ecclésiastique du diocèse de Cambrai;* 2° *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Lille*, in-8°; 3° *Glossaire topographique de l'ancien Cambrésis*, in-8°. — 6° à M. Tarbé, pour ses deux ouvrages intitulés : 1° *Œuvres de Guillaume de Machault*, in-8°; 2° *Œuvres inédites d'Eustache Deschamps*, 2 vol. in-8.

Des mentions honorables sont accordées : 1° à M. Lemaistre, pour ses sept brochures in-8° relatives à l'*Histoire du Tonnerrois*. — 2° à M. Alfred Maury, pour ses deux brochures intitulées : 1° *Recherches sur la divinité mentionnée dans les inscriptions latines sous le nom de Camulus*, in-8°; 2° *Recherches sur les grandes forêts de la Gaule et de l'ancienne France*, in-8°. — 3° à M. Digot, pour ses *Recherches sur le véritable nom et l'emplacement de la ville que la*

Table théodosienne appelle Andesina ou Indesina; manuscrit. — 4° à M. Beaulieu, pour son ouvrage intitulé : *De l'emplacement de la station romaine d'Andesina;* in-8°. — 5° à M. l'abbé Lecanu, pour son ouvrage intitulé : *Histoire de Clichy la Garenne;* in-8°. — 6° à M. Eug. Thomas, pour son ouvrage intitulé : *Essai sur la géographie astronomique de Ptolémée, considérée dans le département de l'Hérault;* in-4°. — 7° à M. Tailliar, pour son travail intitulé : *Recueil d'actes des* XII^e^ *et* XIII^e^ *siècles, en langue romane wallonne du nord de la France, publié avec une introduction et des notes;* in-8°. — 8° à M. l'abbé Pascal, pour son ouvrage manuscrit intitulé : *Théologie de l'art chrétien, ou Guide des peintres, sculpteurs et graveurs.* — 9° à M. Achmet d'Héricourt, pour ses deux mémoires manuscrits intitulés : 1° *Carenci et ses seigneurs, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours;* 2° *Bibliographie arrageoise, avec des notes bibliographiques et littéraires.* — 10° à M. Cartier père, pour son ouvrage intitulé : *Notice sur les monuments numismatiques de l'expédition de Charles VIII en Italie;* in-8°.— 11° à madame Félicie d'Ayzac, pour son ouvrage intitulé : *Les statues du porche septentrional de Chartres et les quatre animaux mystiques, attributs des quatre évangélistes;* in-8°. — 12° à M. de Mélicocq, pour son mémoire manuscrit intitulé : *Les hommes de lettres du nord de la France et du midi de la Belgique au moyen âge.*

Prix extraordinaires, fondés par M. le baron Gobert, pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent. — L'Académie décerne le premier de ces prix à M. Ozanam, pour ses *Études germaniques pour servir à l'histoire des Francs,* et le deuxième à M. Schmidt, pour son *Histoire et doctrine de la secte des Cathares ou Albigeois.*

PRIX PROPOSÉS.

Concours de 1850.

Prix ordinaire. — L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour sujet du prix ordinaire à décerner en 1850, la question suivante : *Restituer, d'après les monuments, l'histoire des monarchies fondées par les Grecs à l'orient de la Perse, à la suite de l'expédition d'Alexandre et du démembrement de l'empire des Séleucides.*

L'Académie avait proposé, dans sa séance annuelle de 1846, pour sujet du prix à décerner en 1848, la question suivante : *Éclaircir les annales et retracer l'état de la France pendant la seconde moitié du* X^e^ *siècle, d'après les monuments publiés ou inédits.* L'Académie

a prorogé ce concours à 1850, et les termes du programme ont été changés ainsi qu'il suit : *Faire l'examen critique des documents propres à éclaircir les causes qui ont amené la décadence de la dynastie carlovingienne, et l'élévation au trône de la maison de Hugues Capet.*

Chacun de ces prix sera une médaille d'or de la valeur de 2,000 francs.

Prix d'antiquités. — M. de Caumont, correspondant de l'Académie, a déposé au secrétariat, d'après l'autorisation de M. le ministre de l'instruction publique, une somme de 500 francs pour être offerte à l'auteur du meilleur mémoire sur un point relatif aux antiquités nationales et laissé au choix de l'Académie. En conséquence l'Académie propose la question suivante au concours pour ce prix qui sera adjugé en 1850 :

Existe-t-il encore en France des monuments religieux construits au x^e^ siècle ? Si ces monuments existent, à quel signe peut-on les distinguer de ceux du siècle suivant ?

Prix de numismatique. — Le prix annuel pour lequel M. Allier de Hauteroche a légué à l'Académie une rente de 400 francs, sera décerné en 1850 au meilleur ouvrage de numismatique qui aura été publié depuis le 1^er^ avril 1849.

Antiquités de la France. — Trois médailles de la valeur de 500 fr. chacune, seront décernées en 1850, aux meilleurs ouvrages sur les antiquités de la France.

Prix Gobert. — L'Académie s'occupera, au 1^er^ avril 1850, de l'examen des ouvrages qui auront paru depuis le 1^er^ avril 1849, et qui pourront concourir au prix annuel fondé par M. le baron Gobert « pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'*Histoire de France* et les études qui s'y rattachent. »

Les ouvrages envoyés à ces divers concours ne seront reçus que jusqu'au 1^er^ avril 1850.

Concours de 1851. — L'Académie propose pour sujet du prix ordinaire à décerner en 1851, la question suivante : « Quelles notions nouvelles ont apportées dans l'histoire de la sculpture chez les Grecs, depuis les temps les plus anciens jusqu'aux successeurs d'Alexandre, les monuments de tous genres, d'une date certaine ou appréciable, principalement ceux qui, depuis le commencement de ce siècle, ont été placés dans les musées de l'Europe. » Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 2,000 francs. Les mémoires sur cette question devront être parvenus au secrétariat de l'Institut avant le 1^er^ avril 1851.

Après la proclamation et l'annonce des prix, M. Lenormant a lu son rapport sur les mémoires envoyés au concours relatif aux antiquités de la France. M. Walckenaër, secrétaire perpétuel, a lu ensuite une notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Mongez, et M. Naudet une notice sur le prêt à intérêt chez les Romains et particulièrement sous les empereurs. Une indisposition de M. Guérard ne lui a pas permis de donner lecture d'un mémoire sur l'état politique, social et administratif de la France ancienne.

Nous avons rappelé plus haut que la première médaille du concours des antiquités nationales avait été décernée à mademoiselle Dupont, éditeur de *Philippe de Commynes*. Voici en quels termes le savant rapporteur, M. Lenormant, a apprécié les mérites divers qui ont valu à ce remarquable travail une distinction si flatteuse pour l'auteur et en même temps si honorable pour la Société de l'Histoire de France.

« Nous oserions presque dire qu'en éditant Philippe de Commynes, mademoiselle Dupont a produit une œuvre irréprochable. Recommencer un Commynes après tant d'autres, après surtout cette belle édition de Lenglet-Dufresnoy, qui fait l'ornement des bibliothèques les mieux choisies, il semble que ç'ait été là une entreprise impossible ou superflue. Ce ne fut pas pourtant la pensée de ceux qui, habitués à méditer les pages du Tacite français, proposèrent les premiers, à la Société de l'Histoire de France, de fixer enfin par une étude approfondie, et en remontant aux sources, le texte de notre immortel historien. La société dont nous parlons a trouvé, dans mademoiselle Dupont, tout le dévouement, toute l'intelligence nécessaire à l'accomplissement d'une telle pensée. Grâce à ses efforts, c'est le vrai Commynes que nous possédons aujourd'hui, au lieu de la figure rhabillée et badigeonnée, non-seulement par Sauvage au XVI^e^ siècle, mais par Lenglet Dufresnoy lui-même au XVIII^e^. Nous avons enfin d'un livre incomparable, ce que les Italiens appellent un *texte de langue*, les notes, sobres et substantielles, sont dignes du texte qu'elles accompagnent; elles ne laissent d'obscur que ce qui ne peut décidément pas s'expliquer : il n'est pas un personnage secondaire, un messager, un valet nommé en passant par Commynes, dont mademoiselle Dupont ne soit parvenue à reconstituer l'état civil, à l'aide des documents contemporains. Elle était de si bon cœur à la besogne, que chacun se mettait pour elle en campagne; afin de la seconder, on a remué de fond en comble le cabinet des titres de la Bibliothèque nationale.

« Le mérite singulier de l'éditeur ne suffirait pas, néanmoins, pour expliquer la préférence de votre commission en faveur de ma-

demoiselle Dupont; après des travaux si consciencieux, elle était plus que personne en état d'écrire la notice de Philippe de Commynes; et cette notice est un morceau étonnant pour une femme, et que les plus habiles parmi les hommes seraient fiers d'avoir composé.

« Il y a des pages d'histoire dont le prestige tient au talent de l'écrivain : l'imagination semble toujours y occuper une certaine place; mais ici c'est la vérité seule, la vérité authentique, appuyée sur des documents positifs et produits avec un scrupule religieux qui fait tous les frais de la mise en scène. Sous cette évocation calme, Louis XI et son conseiller sortent de leurs tombeaux; les secrets de leur vie apparaissent à nu comme une répétition du jugement dernier, et le regard descend avec stupeur dans le crime dont la combinaison, due tout entière au génie infernal du monarque, avait rivé à son existence celle de son malheureux ministre.

« Il en coûte aux admirateurs de Commynes, à ceux qui le trouvent justement aussi religieux dans les arrêts qu'il prononce que sagace dans ses jugements, de reconnaître sur le front d'un tel homme la trace d'une humiliante dégradation. Mademoiselle Dupont, qui aime Commynes de cet attachement irrésistible du critique pour son auteur, est la première à s'affliger de ce qu'elle découvre; et, quant à nous, le temps où nous vivons nous semble peu convenable pour insister sur une honte de la royauté. Mais on s'est tellement complu à pallier les cruautés de Louis XI, et à attribuer à cet esprit abaissé par la dissimulation l'honneur de la politique la plus salutaire et la plus nationale, qu'il n'est pas sans avantage pour la conscience humaine de montrer, à ceux qui sont toujours tentés d'adorer la mauvaise foi quand elle est heureuse et habile, ce que devient l'âme d'un roi qui s'est habitué à la prendre pour conseillère.

« A peine Louis XI, pendant sa captivité de Péronne, a-t-il entrevu Commynes, qu'il a jugé des ressources de son génie. Dès lors il tend ses filets, afin de profiter de l'attrait qui pousse un homme de sens rassis à quitter un maître téméraire, c'est-à-dire fou d'une folie assez méchante, pour un autre seigneur qui, à la supériorité de l'esprit, joint le prestige du vieux droit national. Dans les idées du temps, il n'y a nul déshonneur à recevoir de l'argent du roi; et dès que Louis XI a versé l'or dans la main de Commynes, celui-ci lui appartient, il est perdu. Le roi saura bien forcer le serviteur hésitant du duc de Bourgogne à quitter brusquement son maître; car l'argent qu'il avait placé en France est déjà entre les mains du monarque, et le bruit de cette saisie suffira pour avertir le duc qu'un

traître habite sous son toit. Voici donc Commynes à la cour de France, à l'abri des vengeances de son premier seigneur, et comblé en apparence de toutes les richesses et de toutes les grâces. Mais le Tibère chrétien ne quitte pas ainsi sa proie ; il fait du confident de toutes ses pensées politiques un grand seigneur, et presque un prince souverain. Il lui abandonne la moitié d'une province ; mais ces biens, si libéralement concédés, le roi lui-même n'en est devenu le maître que par des moyens ignominieux. On a pris pour prétexte de la confiscation dont les jeunes héritiers de la maison d'Amboise sont victimes un reproche de forfaiture, et cette prétendue forfaiture est couverte par une autorisation signée de la main de Charles VII. Louis XI s'empare du chartrier qui contient cette pièce, et, en présence de témoins, il la jette au feu, en accompagnant ce crime d'une grossière plaisanterie, digne d'un malfaiteur : « Ce n'est pas moi qui la brûle, c'est le feu... » Les témoins de ce forfait n'oseront rien dire tant que le roi vivra ; Louis XI le sait d'avance ; mais il n'ignore pas non plus qu'après lui la vérité sera révélée, et c'est la certitude qu'il a de ce dénouement qui fonde sa sécurité personnelle. Désormais Commynes a un intérêt capital à ce que la vie du roi se prolonge ; et par là le prince s'assure des soins, une vigilance, une fidélité bien autrement sûrs à ses yeux que toutes les précautions d'un attachement véritable.

« Va donc, pauvre Commynes ; abandonne-toi au flot de la fortune, embellis tes châteaux, creuse ton port des sables d'Olonne ; complais-toi, par de sages règlements, à créer une petite Flandre au milieu des marais du Poitou : la crainte de l'avenir te poursuivra sans cesse dans tes prospérités, et quand ton maître sera mort, il te faudra subir les tortures morales d'un long procès criminel ; tu habiteras à ton tour la cage de fer des victimes de Louis XI ; ses faveurs te seront reprises, et les biens qu'il t'avait donnés retourneront à leurs légitimes possesseurs. C'est en vain que tes talents t'auront rouvert momentanément la cour, et t'auront fait paraître au milieu des conseils de Venise, qui se connaît en habileté ; la fin de ta vie ne sera plus qu'une suite de déceptions amères, et tu auras sujet de t'étendre sur la justice inévitable des jugements de Dieu dans ton magnifique manoir d'Argenton, contesté comme le reste, et où tu traîneras tes derniers jours par pure tolérance, et à titre de locataire viager.

« Ainsi mademoiselle Dupont a fait d'une simple notice un chapitre désormais impossible à effacer de notre histoire générale. J'ai tâché d'en résumer rapidement les principaux traits ; mais les preuves sont encore plus saisissantes que le récit même, et le biogra-

phe patient qui les a rassemblés nous apparaît comme armé du fouet de la justice divine : noble mission que mademoiselle Dupont n'avait certes pas cherchée, mais qui lui appartient à titre légitime, précisément parce qu'elle tranche d'une manière inopinée sur le cours de ses paisibles études. »

— A l'inauguration de la statue de Du Cange, qui a eu lieu à Amiens le 19 août 1849, M. Magnin, président de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, a prononcé le discours suivant :

« Messieurs,

« C'est un beau spectacle que celui des hommages intelligents qu'un peuple enthousiaste rend à ses grands hommes. On éprouve surtout un profond sentiment de justice satisfaite, en voyant des noms, révérés jusque-là dans un cercle restreint d'admirations respectueuses, atteindre, enfin, à la grande renommée, à la gloire populaire et nationale. Honneur à la ville d'Amiens, à ses concitoyens, à ses magistrats! honneur surtout à la Société des Antiquaires de Picardie, pour avoir conçu et accompli la haute et noble pensée de couronner dans leur illustre compatriote, non pas seulement un érudit de génie, mais le génie même de l'érudition! D'autres villes ont élevé des statues à la gloire des armes, de la poésie, des sciences ou des beaux-arts. Il restait encore une grande et belle palme à décerner. Vous avez, Messieurs, saisi avec bonheur cette honorable initiative. Amiens, qui compte parmi ses enfants tant d'hommes célèbres dans tous les genres; Amiens, qui a produit des poëtes comme Voiture et Gresset, des médecins comme Riolan, des géomètres comme Delambre, a été bien inspirée en donnant le pas sur tous à celui qui a mis le plus d'originalité réelle au service de l'application la plus prodigieuse. Oui! vous avez fait justice, Messieurs, en inscrivant sur le premier feuillet de votre livre d'honneur le nom du linguiste polyglotte, du savant universel que l'Italie, l'Allemagne et l'Angleterre nous envient, de Charles Du Cange, enfin, le père de la grande école historique française.

« Aussi l'Académie des inscriptions et belles-lettres ne pouvait-elle rester indifférente à la solennité qui nous rassemble. Elle s'y associe pleinement, Messieurs; et le nombre de ses membres qui se pressent autour de ce monument le prouve mieux que mes faibles paroles. L'Académie partage votre vénération filiale pour le grand critique né dans vos murs, et salue en lui un de ses plus éminents précurseurs. En effet, par les voies qu'il a ouvertes, par les instruments d'investigation qu'il a créés, par les belles et innombrables applications qu'il a faites des plus excellentes méthodes, Du

Cange a renouvelé et agrandi le champ des études historiques. Il a, avec Hadrien de Valois, Denys Godefroy et Baluze, fondé parmi nous l'érudition laïque, et fait sentir la nécessité de confier à des compagnies savantes le dépôt et la culture de ce précieux héritage. Oui, les beaux exemples de ces hommes admirables ont préparé et dicté, en quelque sorte, les règlements qui, en 1701, ont définitivement constitué l'Académie des belles-lettres.

« Les caractères distinctifs des œuvres et du génie de Du Cange sont la hardiesse et la fécondité. Nul n'a pressenti de plus loin, ni discerné d'un coup d'œil plus sûr, les questions qui devaient occuper et intéresser l'avenir.

« Le moyen âge, par exemple, qui attirait à peine un regard au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle, et que la science et même la mode explorent dans tous les sens aujourd'hui, le moyen âge nous a été ouvert par Du Cange. Aurions-nous pu faire un seul pas dans ces routes obscures, si nous n'avions eu, pour nous guider, le secours de ses deux admirables Glossaires? Personne (je ne crains pas qu'on le conteste) n'a compulsé, déchiffré, interprété plus de documents originaux, secoué la poussière de plus de chartes pour en tirer la connaissance des lieux, des institutions, des mœurs et des idiomes. Je ne prétends point, à Dieu ne plaise! contester ni affaiblir les services rendus à notre histoire par les congrégations religieuses; mais enfin l'étude des chartes avait pour les monastères un intérêt direct et domestique. Les religieux cherchaient à constater des droits utiles dans la lecture et la copie des actes. Du Cange et les érudits laïcs du XVIII^e^ siècle ont défriché les ronces et les épines des temps barbares, sans autre mobile que l'amour désintéressé du vrai et le pur dévouement au génie sévère de l'histoire.

« Je ne citerai point les nombreux ouvrages imprimés de Du Cange, ni les manuscrits non moins nombreux qu'il a laissés, et dont la simple nomenclature, dressée par une main pieuse, semble le catalogue d'une bibliothèque. Je remarquerai seulement qu'il a exécuté ses immenses travaux sans préjudice d'aucun des devoirs de la vie civile. Il a, pendant vingt-trois ans (vous le savez mieux que moi), rempli avec assiduité, dans cette ville, une charge importante d'administration et de finance; il a été, durant sept années, auprès de son père infirme, un modèle accompli de piété filiale; enfin, dans le cours d'une union prospère, qui a duré plus d'un demi-siècle, il a eu à élever dix enfants. Les facultés heureuses et bien dirigées de ce grand esprit ont suffi à tout sans efforts. Par caractère, d'ailleurs, il recherchait les tâches difficiles. Ce grand homme, qui avait préparé tant de matériaux sur l'en-

semble et sur tous les détails de notre histoire, a terminé de préférence, et a imprimé, ou mis en état d'être imprimées, les parties qui exigeaient la réunion des connaissances les plus rares et les plus variées. Ainsi, les croisades, l'empire latin, l'occupation française et normande de la Grèce et de la Sicile, ces épisodes lointains et compliqués de notre activité conquérante, ont trouvé dans le laborieux et modeste magistrat un annaliste dont l'autorité ne sera point surpassée. C'est parmi les ouvrages inédits de cette classe que le goût éclairé de M. le ministre de l'instruction publique nous promet de puiser les éléments d'une nouvelle et prochaine publication. Grâce à cette généreuse pensée, l'*Histoire des familles d'outre-mer*, publiée aux frais de l'État, sera le digne complément du monument que nous inaugurons aujourd'hui.

« Du Cange, pendant sa longue et paisible carrière, n'a éprouvé qu'un seul mécompte. Le *Recueil des historiens de la Gaule*, cette collection monumentale dont il avait poursuivi l'idée pendant toute sa vie, et dont un ministre de Louis XIV lui avait demandé de tracer le plan, n'a point été (et l'on peut le regretter peut-être) confiée à sa direction. Mais n'est-il pas bien remarquable et bien glorieux pour Amiens, que cette grande tâche n'ait échappé des mains de Du Cange que pour passer dans celles d'un autre enfant de cette ville, dans les mains de dom Bouquet? — Votre cité, Messieurs, était prédestinée à être le berceau de l'histoire de France! — Au reste, les fils sont dignes de leurs pères, quand ils savent les honorer comme vous. »

— La ville d'Aiguesmortes, si intéressante par ses souvenirs, méritait bien d'être l'objet d'un travail spécial à une époque où les plus modestes de nos cités trouvent des historiens ou du moins des annalistes. L'ouvrage de M. di Pietro, dont nous annonçons la publication (*Bibliogr.* n° 89), se distingue entre toutes les histoires particulières de villes qui ont paru depuis quelques années, par l'érudition des recherches et surtout par ce talent, assez rare de nos jours, qui consiste à choisir avec discernement, et à raconter dans un langage clair, sobre et élégant sans emphase, tous les faits locaux dignes de mémoire. Une première édition de ce livre avait paru en 1821, sous le titre de : *Notice sur la ville d'Aiguesmortes*. M. di Pietro a reconnu que ce travail était incomplet; il s'est livré à de nouvelles investigations; il a compulsé les archives de la ville, et l'ouvrage qu'il donne aujourd'hui au public n'est plus une simple notice mais une histoire approfondie et développée de la cité de saint Louis. Après un premier chapitre qui traite de l'aspect géné-

ral d'Aiguesmortes et de son territoire, l'auteur s'occupe de l'origine de la ville. Quelques écrivains croyant qu'on devait chercher sur le territoire d'Aiguesmortes, l'emplacement des fosses Marianes creusées par Marius, attribuaient à ce général romain la fondation de cette ville. M. di Pietro, après D. Vaissète, se prononce contre cette opinion. Il avoue qu'on ne peut faire que des conjectures sur l'époque où des habitations commencèrent à s'établir sur les bords de la grande Roubine, canal dont l'existence a précédé sans doute celle de la ville et qui a dû en être le principe. Tout ce qu'on sait, c'est que sur le sol actuel d'Aiguesmortes s'éleva, à la fin du VIII^e^ siècle, la tour de Matifère, bâtie par Charlemagne pour défendre la côte et protéger une réunion de colons, comme on le voit dans un diplôme daté du mois de juillet 791, par lequel cet empereur donne à Corbilien, abbé de Psalmodi, et à ses successeurs, cette tour de Matifère « qu'il avoit fait construire. » Aiguesmortes n'a d'autre histoire, dans ces premiers temps, que celle du monastère de Psalmodi, dont elle était une dépendance. M. di Pietro, en traitant dans le chapitre III, des faits de cette époque reculée, se borne donc à suivre les annales de l'abbaye elle-même. La ville et son port commencèrent à être plus connus au XII^e^ siècle. Un roman célèbre composé en 1178, l'histoire de Pierre de Provence et de la belle Maguelone, en fait mention. Mais c'est au siècle suivant qu'Aiguesmortes acquit une véritable importance. Saint Louis acheta en 1248, de Raimond, abbé de Psalmodi, le territoire de la ville, accorda de nombreux priviléges aux habitants, y jeta les fondements d'une forteresse, la tour de Constance, et fit faire à son port des travaux considérables. L'histoire d'Aiguesmortes prend dès lors un intérêt réel. Après avoir raconté l'embarquement de saint Louis dans ce port en 1248, l'auteur revient sur une question géologique très-controversée, qui se rattache naturellement au sujet de son livre, et qu'il avait déjà traitée dans sa première édition en 1821. Un grand nombre d'écrivains ont prétendu que depuis le règne de saint Louis, la mer s'est retirée de tout l'espace qui sépare aujourd'hui Aiguesmortes du rivage. M. di Pietro prouve que cette assertion est erronée, et que la ville se trouvait, au treizième siècle comme aujourd'hui, située à une lieue environ de la mer. Des débris de sépultures du moyen âge découverts récemment entre la ville et le rivage, le démontrent évidemment. C'est là, près d'un lieu appelé *les Tombes*, que s'élevait l'hôpital que saint Louis fit bâtir pour les croisés et les pélerins. « Ainsi, dit l'auteur, ces ruines sont demeurées pour nous rappeler la piété de ce monarque et pour nous désigner en même temps la place où deux fois il quitta le sol de la France. » Non loin des

Tombes, la direction du Canal-Vieil et la tradition indiquent l'emplacement du *grau Louis*, dont le nom subsiste encore, et en face duquel s'ouvre sur la côte le large bassin où mouillèrent les vaisseaux de saint Louis. Nous regrettons de ne pouvoir suivre plus loin M. di Pietro dans les développements de son savant et curieux travail. Le récit des faits historiques proprement dits, est suivi de la description d'Aiguesmortes et de ses monuments parmi lesquels l'auteur n'a pas oublié la statue de saint Louis inaugurée récemment sur la place de l'hôtel de ville. On lit également avec plaisir et avec fruit des notices biographiques sur les hommes célèbres qu'Aiguesmortes a vus naître, et de judicieuses réflexions sur le climat, l'industrie et le commerce de cette ville. Des pièces justificatives terminent le volume. Nous y avons remarqué particulièrement les lettres de privilége accordées par saint Louis aux habitants d'Aiguesmortes en 1246 et 1248.

— Parmi les associations savantes qui, dans les départements, rendent tant de services à l'histoire du pays, la Société historique et archéologique du Limousin se fait remarquer par l'assiduité et le mérite de ses travaux. Dans le tome II de son Bulletin, qui a paru récemment quoiqu'il porte une date déjà ancienne (voy. la *Bibliogr.*, n° 86), on trouve d'abord des recherches intéressantes sur les procédés de peinture sur verre par M. l'abbé Texier. Ce travail renferme des détails curieux, mais on en peut contester la conclusion jusqu'à ce que des témoignages positifs l'aient établie. « Limoges, dit M. Texier, est la ville d'Europe la plus renommée au moyen âge pour la fabrication des émaux. Seule elle a possédé une école permanente de maîtres qui ont pratiqué cet art concurremment avec celui de la peinture sur verre; les vitraux sont nés des émaux. Donc, la peinture sur verre a été inventée à Limoges. » Après cette dissertation, vient une notice sur le tombeau de saint Junien, placé dans l'église paroissiale de la ville de ce nom. L'auteur, M. l'abbé Arbellot, fait remonter aux premières années du XII^e^ siècle la date de ce monument, qu'il décrit avec beaucoup de soin. Nous avons remarqué encore dans ce volume un mémoire sur Waifre, duc d'Aquitaine, dernier prince régnant de la race mérovingienne, et sur la lionne de l'église de Saint-Sauveur à Limoges, par M. Grellet-Dumazeau; des Recherches sur l'administration générale du royaume avant 1789, et particulièrement sur l'administration de la généralité de Limoges, par M. Gay de Vernon ; une Histoire des noms propres en Limousin, par M. Leymarie; une Note sur les derniers Mérovingiens en Aquitaine, par M. N. Bonaparte Wyse; la première partie d'un Mémoire de M. Grellet-Dumazeau, intitulé : De la domi-

nation anglaise sur certaines provinces d'outre-Loire. Quelques documents inédits sont publiés, en plus petit texte, dans le volume. Le plus considérable est une relation contemporaine du siége de la ville de Bellac, en 1591.

IV.

BIBLIOGRAPHIE.

86. — *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. II. Limoges, imprimerie de Chapoulaud frères. Paris, librairie de Dumoulin, 1847. In-8° de 260 pages.

87. — *Essai d'explication de quelques pierres gnostiques;* par A.-J. Vincent. In-8° d'une feuille 1/2, plus une planche. Imprimerie de Crapelet, à Paris.

Extrait des Mémoires de la Société des Antiquaires de France, XX^e^ volume.

88. — *Glossaire topographique de l'ancien Cambrésis*, suivi d'un recueil de chartes et diplômes, pour servir à la topographie et à l'histoire de cette province, avec annotations et remarques; par M. Le Glay. In-8° de 19 feuilles. Imprimerie de Deligne, à Cambrai. — A Cambrai, chez Deligne et Lesne. Prix..... 5 fr.

89. — *Histoire d'Aiguesmortes;* par F.-Em. di Pietro. Paris, imprimerie de Guyot et Scribe; librairies de Furne et Perrotin, et de Dumoulin. In-8° de 504 pages, avec une vignette et une carte. Prix..... 7 fr. 50 c.

90. — *Histoire de l'ancienne infanterie française;* par Louis Susanne, capitaine d'artillerie, etc. In-8° de 26 feuilles. Imprimerie de Belin-Mandar, à Saint-Cloud. — A Paris, chez Correard, rue Christine, 1. Prix..... 7 fr. 50 c.

91. — *Histoire des ducs de Guise;* par René de Bouillé, ancien ministre plénipotentiaire. Tome II^e^; in-8° de 38 feuilles 1/4. Imprimerie de Duverger, à Paris. — A Paris, chez Amyot, rue de la Paix. Prix..... 6 fr.

92. — *Notice sur le Sablon, près Metz, et sur les sépultures qui y ont été découvertes;* par M. Victor Simon. In-8° d'une feuille. Imprimerie de Lamort, à Metz.

Extrait des Mémoires de l'Académie nationale de Metz, année 1848-1849.

93. — *Recueil des lettres et missives de Henri IV;* publiées par M. Berger de Xivrey, membre de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres). Tome IV, 1593-1598. In-4° de 138 feuilles. Imprimerie nationale, à Paris, 1848.

Collection de Documents inédits sur l'Histoire de France, publiés par les soins du ministre de l'instruction publique. Première série, Histoire politique. Voy. nos 2586, 3507 de 1843, et 1 et 10 de 1846.

94. — *Restauration de la cathédrale de Saint-Florentin;* mémoire à M. le ministre de l'intérieur, à M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, etc.; par Félix Pigeory, architecte de la ville de Saint-Florentin, auteur des *Monuments de Paris au* XIXe *siècle*, etc. Paris, imprimerie de Crapelet, 1849. Broch. in-4° de 24 pages.

95. — *Sabar. — Histoire de l'église de Sabar, dans le canton de Tarascon-sur-Ariege.* Documents inédits et des plus intéressants relatifs à cette église et à tout le haut pays de Foix, anciennement connu sous le nom de Sabartes; par l'auteur des *Études historiques sur le pays de Foix et le Couseran.* In-8° de 15 feuilles. Imprimerie de Labouisse-Rochefort, à Toulouse. — Chez M. Vergé, curé de Sabar; à Toulouse, chez M. A. Garrigou. Prix..... 2 fr.

96. —*Souterrains (les) de Cambrai et du Cambrésis;* par Eugène Bouly et Adolphe Bruyelle. In-8° de 12 feuilles, plus une lithographie et une carte. Imprimerie de Carpentier, à Cambrai. — A Cambrai, chez tous les libraires, 1849.

Tiré à 50 exemplaires.

J. DE G.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
RUE DE VAUGIRARD, N° 9.